

et mandarin cochinchinois, qui, en outre, a une connaissance exacte des mœurs et usages de ces pays, par la longue résidence qu'il y a faite, nous avons fait choix de sa personne, et nous l'avons nommé et constitué, et par ces présentes, signées de notre main, nous le nommons et constituons notre consul dans tous les États de la Cochinchine, pour, en cette qualité, exercer avec l'autorité nécessaire les fonctions attachées à cet office, conformément aux lois, édits et ordonnances du royaume.

« Ordonnons à tous navigateurs, commerçants et autres, nos sujets, de le reconnaître et de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera à raison de ladite charge de Consul dont il nous a plu de le revêtir.

« En foi de quoi nous avons fait mettre notre sceau à ces présentes.

« Donné à Paris, le douzième jour du mois d'octobre de l'an de grâce mil huit cent vingt, et de notre règne le vingt-sixième.

« LOUIS. »

Chaigneau, à son retour à Hué, trouva Gia-long mort depuis quelque temps (25 janvier 1820). Son fils, MINH-MANG, n'avait pas les mêmes idées. Chaigneau ne put obtenir de lui aucun avantage pour la France et il quitta Hué le 15 novembre 1824 pour Saïgon où il tomba gravement malade ; il partit de cette ville le 21 mars 1825 pour aller s'embarquer à Singapore sur le brick le *Courrier de la Paix* qui le ramena en France. Le vice-consulat du neveu de Chaigneau fut également éphémère. Ce n'est que sous NAPOLÉON III que la France prit en Cochinchine une position digne de ses efforts séculaires. Espérons que le gouvernement actuel ne faillira pas à la tâche qui lui incombe et que, puisant dans les leçons de l'histoire une force nouvelle, il répondra à ceux qui cherchent à l'arrêter dans la voie dans laquelle il est engagé, qu'il n'est que l'héritier de droit longtemps acquis.

M. CHAIGNEAU fils, jadis attaché à l'École des Langues orientales, appartient aujourd'hui au Ministère des finances. Il a publié sur son père un volume des plus attachants ¹, auquel

1. *Souvenirs de Hué* (Cochinchine), par Michel Dùc Chaigneau, fils de J.-B. Chaigneau, ancien officier de marine, consul de France à Hué et